

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN****SEANCE DU 05/06/2023****DATE DE CONVOCATION : 30/05/2023****CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Magali POISSON-VANNIER

PROCURATION(S) : Nathalie BLOMMAERT donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR, Géraldine TRONCA donne pouvoir à Laurent KERIVEL, Nicolas ELLEOUET à Marie-Hélène AUBREE

ABSENT(S) : Fabrice GAUBERT (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali POISSON-VANNIER

**Ressources humaines 2023.06.012 SERVICES ENTRETIEN / PERISCOLAIRE – MODIFICATION DE LA DUREE
HEBDOMADAIRE D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT POLYVALENT A 26/35° A COMPTER DU 15 JUIN 2023**

Vu le CGCT, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Monsieur le Maire rappelle que des modifications ont été apportées par délibération n°2023-04-016 du 03 avril 2023 à l'organisation du service « entretien des locaux ». Il explique que l'un des postes permanents, comportant des missions d'entretien des locaux et d'animation périscolaire, a été, lors de cette séance, précédente dimensionné à 16,5/35°.

Il propose d'ajouter à ce poste permanent la mission d'encadrement des enfants sur le temps d'accueil du mercredi, ce qui porterait le poste à 26/35°. Cette mission d'accueil du mercredi est aujourd'hui rattachée à un autre emploi qui va prochainement être supprimé (suite à un départ en retraite à venir).

M. le Maire propose également de procéder à un changement de filière pour ce poste, qui comporterait désormais davantage de missions d'encadrement des enfants que d'entretien des locaux : passage de la filière technique à la filière d'animation. Cela permettra à l'agent de relever de la filière animation.

Modification du tableau des effectifs –	date d'effet :	Au 15 juin 2023
Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation		26/35°
Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique		16/35°

Les modifications pourraient prendre effet au 15 juin prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus, avec effet au 15/06/2023.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 09/06/2023
Le Maire Norbert Saulnier

